



Mieux comprendre votre sensibilité à l'investissement responsable

Publié

14 Octobre 2022

Longueur

🕒 1 minute(s) de lecture

Depuis août 2022, les sociétés fournissant une prestation de conseil en investissement ou de gestion pour compte de tiers, ou distribuant des contrats d'assurance-vie doivent évaluer l'intérêt et la **sensibilité** de leurs clients **en matière d'investissement responsable**.

Cette nouvelle disposition issue notamment de la mise à jour de la réglementation sur les marchés d'instruments financiers (ou MiFID II)¹ vise à **renforcer la protection** des investisseurs, **améliorer la compréhension** de leurs ambitions et **proposer des solutions** correspondant à leurs objectifs.

En conséquence, nous avons élaboré un questionnaire afin de **recueillir les préférences de nos clients** concernant notamment :

- la part minimale de leurs investissements alignée avec la [Taxonomie](#) européenne² ;
- la prise en compte des principaux impacts négatifs de leurs choix d'investissement ;
- la part minimale qu'ils souhaitent consacrer à des investissements durables.

¹MiFID II : Markets in Financial Instruments Directive, ou Directive des marchés d'instruments financiers

²La Taxonomie Européenne définit une liste d'activités économiques respectant des critères de performance établis en matière d'environnement

Pour en savoir plus sur l'investissement responsable chez Carmignac

[Cliquez ici](#)



Informations légales importantes

Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. « Carmignac » est une marque déposée. « Risk Managers » est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et les opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable.

